

Bordereau pour la remise de produits de prévention des dégâts du gibier

Triage	Année	N° courant	Commune	Arr. RF

pour le propriétaire forestier représenté par	Nom, prénom	Adresse	NPA	Lieu

- Pour la protection:** de rajeunissement naturel de plantations complémentaires de plantations de grande étendue
Protection contre: l'abroussement les frayures / l'écorage

Forêt					Produits								
Parc. no	Nom local	Coordonnées		Surface ares	Corbeilles métalliques		Tubex		Corbeilles plastiques		Piquets		
					pce	ess.	pce	ess.	pce	ess.	pce	pce	ess.
Total													

Restrictions et conditions:

1. Le bordereau est valable jusqu'au:
2. Le propriétaire forestier s'engage à employer les produits dans les règles de l'art, sur le(s) site(s) et pour le(s) but(s) prédéfini(s).
3. Le propriétaire forestier s'engage à entretenir la protection, à la retirer si nécessaire et à l'éliminer dans les règles de l'art.
4. Aucune autre contribution ne peut être invoquée pour les produits sollicités.
5. Le propriétaire forestier déclare s'être acquitté, durant les 3 dernières années civiles complètes, de toutes ses obligations envers le FdBB selon la CIRC 1.4/7.

Remarque(s):

Date: _____ Le propriétaire forestier: _____ Le forestier de triage: _____

Les produits peuvent être récupérés gratuitement au dépôt en échange de ce bordereau.

Distribution: blanc: propriétaire / rose: dépôt / vert: division forestière / jaune: forestier

